



HAL
open science

Légitimation et crise de légitimité en politique internationale. Un pavé dans la mare des constructivistes

David Ambrosetti

► To cite this version:

David Ambrosetti. Légitimation et crise de légitimité en politique internationale. Un pavé dans la mare des constructivistes. Antoine Roger; Myriam Aït-Aoudia. La logique du désordre. Relire la sociologie de Michel Dobry, Presses de Sciences Po, pp.237-260, 2015, 9782724617658. halshs-01951970

HAL Id: halshs-01951970

<https://shs.hal.science/halshs-01951970v1>

Submitted on 11 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Légitimation et crise de légitimité en politique internationale : un pavé dans la mare des constructivistes

David Ambrosetti (CNRS, ISP)

Résumé :

Légitimation et crise de légitimité offrent une entrée utile à qui souhaite envisager les apports potentiels de la *Sociologie des crises politiques* dans le champ des Relations internationales (RI). C'est plus particulièrement le courant théorique *constructiviste* des RI, arrivé au sommet de sa gloire au tournant des années 2000, qui fait ici l'objet d'une relecture critique, destinée à en souligner les postulats idéalistes (d'essence libérale). Ces postulats hypothèquent toute chance d'une analyse empirique fine de la construction sociale de la légitimité politique, comprise comme un processus historique situé. Ils conduisent à en négliger les assises sectorielles ou intersectorielles, les relations à des audiences multiples et leurs effets différenciés. A cet égard, la diplomatie multilatérale ici évoquée comme terrain d'étude ouvre bien des promesses – mais aussi des défis à relever – pour l'application de la théorie des conjonctures fluides.

Mots-clés :

Théories des Relations internationales, Constructivisme, Légitimation, Sociologie des normes, Soutiens spécifiques, Diplomatie multilatérale.

Afin de dresser des passerelles entre l'étude de la politique internationale et la sociologie des crises politiques (SCP) de Michel Dobry¹ nous avons choisi d'exposer un chantier épistémologique dans lequel nous sommes engagé. Celui-ci consiste à réunir l'outillage d'une *sociologie non idéaliste des idées et des normes*² autour desquelles s'organisent les jeux d'acteurs de la politique internationale, contre une dérive « scolastique »³ dans l'espace académique des relations internationales.

On l'a écrit ailleurs à propos des politiques interventionnistes de gestion des conflits armés de l'après-guerre froide⁴, une littérature internationaliste « constructiviste » profondément libérale, élaborée dans les universités nord-américaines et d'Europe du Nord a voulu enfermer la recherche dans un carcan analytique censé démontrer la force « pure » d'idées nouvelles (idées de soi, des autres, des intérêts en présence, des actions appropriées et/ou légitimes)⁵. Des

¹ Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009 [3^e éd.].

² Nous reprenons à notre compte cette formule que Michel Dobry a utilisée pour qualifier notre projet scientifique. Séminaire de l'Ecole doctorale de science politique de l'Université Paris I Panthéon–Sorbonne, 6 avril 2011.

³ On songe à la critique adressée par Pierre Bourdieu à cette « raison scolastique », aux nombreux « professionnels du logos » trop rapidement enclins à « prendre les choses de la logique pour la logique des choses ». Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980, p. 82.

⁴ On renvoie ici à notre ouvrage *Normes et rivalités diplomatiques. Le Conseil de sécurité en audience*, Bruxelles, Peter Lang, 2009, chapitre 1 « Normes sans éthique. Les enjeux pratiques de la sanction sociale ».

⁵ Sur ce courant constructiviste « soft », « libéral », en général, limitons-nous à citer l'incontournable Alex Wendt, « Anarchy is What States Make of It: The Social Construction of Power Politics », *International Organization*, 46 (2), p. 391-425, ou encore la synthèse programmatique proposée par Ted Hopf, « The Promise of Constructivism in International

études de cas souvent rapidement menées, dépeignant des acteurs aux comportements politiques jugés aberrants au regard des analyses rationalistes conventionnelles (réalistes ou libérales), venaient appuyer la démonstration. Le constructivisme a prétendu non pas invalider définitivement le choix rationnel, mais l'englober et le dépasser, puisqu'il s'est donné comme objet la construction sociale des paramètres cognitifs et normatifs à partir desquels s'élabore le calcul coûts / avantages, le choix rationnel⁶. En réaction, des auteurs rationalistes ont eu beau jeu de railler cette prééminence accordée aux idées et aux normes, sans toutefois questionner les fondements épistémologiques de ces théories constructivistes, c'est-à-dire la relation mécanique qu'elles établissent entre idées, normes et pratiques sociales. Le débat théorique s'est donc muté en une opposition frontale entre *causalités* concurrentes en matière de politiques étrangères des États, au risque d'une fuite en avant dans l'*illusion étiologique*⁷ collective.

Relations Theory », *International Security*, 23 (1), 1998, p. 171-200. Sur l'ancrage de ces auteurs dans la philosophie politique libérale, voir l'intéressant débat animé par Patrick T. Jackson (ed.), « The Forum: Bridging the Gap: Toward A Realist-Constructivist Dialogue », *International Studies Review*, 6 (2), 2004, p. 337-352.

⁶ Emanuel Adler, « Constructivism and International Relations », in Walter Carlsnaes, Thomas Risse et Beth A. Simmons (dir.), *Handbook of International Relations*, Londres, SAGE publications, 2002, p. 103. Voir également Martha Finnemore et Kathryn Sikkink, « International Norms Dynamics and Political Change », *International Organization*, 52 (4), automne 1998, p. 910-911, ou encore Alexander Wendt, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 89-90.

⁷ Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, op. cit., p. 46-58.

Si des sociologues ont proposé d'utiles éclairages quant à la « construction sociale du constructivisme » en théorie internationaliste⁸, nous avons voulu *prendre au sérieux* les arguments de ces théoriciens internationalistes favorables à la supposée force des idées et normes, pour les évaluer et finalement en contester quelques fondements. Discuter la SCP de Dobry nous offre l'opportunité de poursuivre cet effort. Paradoxalement, les atouts de la SCP en la matière ne concernent pas les seules situations que l'on pourrait associer à des « crises » et comparer à ce qu'ont représenté les événements de 1958 ou de mai et juin 1968 pour le système politique français (événements qui constituent la trame empirique de la SCP). L'ouvrage pointe finalement un ensemble de « composants » sociaux qui se révèlent selon nous tout aussi cruciaux pour comprendre les situations *non critiques*. La crise a finalement servi de révélateur au sociologue. L'économie générale de l'ouvrage de Dobry montre d'ailleurs l'importance qu'il accorde à ces composants sociaux « normaux » au détriment de la restitution de la configuration critique elle-même. Or ces composants normaux n'en ont pas moins conduit au « déraillement ».

A nos yeux, l'important n'est pas tant le déraillement en soi que les *rails* eux-mêmes. L'étude de ces « rails », en amont des configurations critiques, prémunit contre les excès évoqués plus haut dans la recherche en causalité, quand ces excès finissent par empêcher toute compréhension dynamique des processus en jeu du fait des frontières étanches qu'ils érigent.

La question de la légitimation politique, c'est-à-dire de la relation des acteurs politiques à la légitimité, offre prise à ce débat sur la force des idées normatives et sur l'intelligibilité des jeux sociaux organisés autour d'enjeux normatifs. La crise

⁸ La formule est de Nicolas Guilhot, *The Democracy Makers. Human Rights and the Politics of Global Order*, New York (N.Y.), Columbia University Press, 2005, p. 170-171.

politique gagne-t-elle à être analysée comme une « crise de légitimité » et, si c'est le cas, avec quelles incidences pour la recherche empirique ? La question de la légitimité imprègne de nombreux travaux internationalistes contemporains, particulièrement en Europe⁹. Ces travaux se revendiquent « naturellement » du constructivisme pour demeurer au stade des idées et valeurs, et de leurs propriétés « intrinsèques ». Pourquoi s'en étonner ? En traitant de la légitimation, nous parlons bien de processus idéels, renvoyant à la construction et la circulation d'idées de ce qui relève du normal et de l'anormal, de l'acceptable et de l'inacceptable

Rien ne permet pourtant de postuler que les processus de construction et de circulation d'idées du légitime répondent au premier chef à des enjeux inscrits dans ces idées elles-mêmes. Ces processus peuvent au contraire résulter de dynamiques sociales en grande partie extérieures au contenu de ces idées, c'est-à-dire de contextes et de jeux d'acteurs bien délimités et sans grand lien avec la valeur « intrinsèque » de ces idées.

Est-ce renoncer aux principes du constructivisme ? Les sociologues constructivistes « originels » permettent de soutenir le contraire. Selon Peter Berger et Thomas Luckmann, la légitimation répond à un besoin de sens pour des activités *déjà* en cours de déploiement. Dans leurs termes, elle décrit un processus d'objectivation de significations de « second ordre », c'est-à-dire « des nouvelles significations qui servent à intégrer les significations déjà existantes attachées aux

⁹ Cf. Jens Steffek, « The Legitimation of International Governance: A Discourse Approach », *European Journal of International Relations*, 9 (2), juin 2003, p. 249-275. Les instances européennes ont d'ailleurs récemment promu, par diverses conférences et programmes de financements, une réflexion académique à la faveur d'une politique extérieure de l'Union européenne en quête de légitimité.

processus institutionnels disparates »¹⁰. Elle « justifie l'ordre institutionnel en offrant une dignité normative à ses impératifs pratiques »¹¹. On admettra que nous sommes ici à l'exact opposé d'un processus d'engendrement à partir d'idées et de valeurs premières irradiant la société et ses élites par des adhésions éthiques en cascade.

Cette étude classique centrée sur la connaissance ordinaire dans la construction de la légitimité politique ouvre grand la porte de l'investigation de détail. Elle invite à établir, empiriquement, comment des acteurs engagés dans des « processus institutionnels disparates » font tenir ensemble une telle légitimation, et comment ils en viennent à renoncer à de telles pratiques légitimatrices. La SCP de Michel Dobry apporte à cet édifice une pierre de choix. Elle conduit à considérer *fragment par fragment* ce que de nombreux auteurs internationalistes s'empressent de manipuler comme un tout. Aucune force naturelle n'y est reconnue à une idée normative donnée sans renvoyer à des contextes sociaux, à des logiques de situation et à des jeux d'acteurs précis, qu'il revient au chercheur d'établir. Ce dernier peut ainsi espérer une compréhension incarnée, *empirique*, de situations précises de légitimation et de dé-légitimation sur la scène internationale.

Nous débutons ce travail par une lecture critique de l'interprétation que de nombreux internationalistes constructivistes font de la légitimation politique. Nous détaillons ensuite les mécanismes exposés dans la SCP qui font écho à notre critique et permettent d'envisager un autre regard sur la légitimation politique internationale. Ces mécanismes conduisent à spécifier les types de consentements convoités, à mesurer les enjeux de ces pratiques légitimatrices en contexte. Nous nous interrogeons enfin sur la place qui doit être accordée à une dimension moins

¹⁰ Peter Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, op. cit., p. 127.

¹¹ *Ibid.*, p. 128-129. Nous soulignons.

tangible de la légitimation : l'acquiescement, le consentement par défaut. Le souci de précision sociologique suppose-t-il son exclusion de l'analyse ? Nous soutiendrons le contraire.

Quêtes de légitimité et formes de rationalité : un excès d'idéalisme

La compétition entre courants rivaux des Relations internationales, d'inspiration anglo-américaine, repose sur des postulats tranchés quant aux motifs des acteurs, quant à l'intentionnalité de l'action. L'opposition de James March et Johan Olsen, entre logique « conséquentialiste » et « logique de l'action appropriée »¹², y a connu un grand succès. Elle semble contenir et épuiser le monde des possibles : d'un côté, les adeptes du *rational choice* postulant la *maximisation de l'intérêt*, où l'intérêt dicte la tactique, y compris dans la manipulation et la transformation des idées, catégories, discours, récits ; de l'autre, ceux du « constructivisme social », ou du « réflexivisme », postulant le souci de conformité aux idées et valeurs socialement partagées, donc légitimes, où l'idée – de soi, des autres, de la situation, de la chose à faire – dicte les intérêts poursuivis et les comportements adoptés, y compris ceux les plus tactiques¹³.

Sur la base de cette distinction, la question de la légitimité intéresse beaucoup le courant constructiviste. Pourtant, ce courant laissera le souvenir d'une occasion manquée à ceux qui espéraient soumettre les objets de la politique internationale à l'analyse sociologique « ordinaire ».

¹² James March et Johan Olsen, « The Institutional Dynamics of International Political Orders », *International Organization*, 52 (4), automne 1998, p. 943-969.

¹³ Pour une discussion critique de cette notion de « logic of appropriateness », voir Ole J. Sending., « Constitution, Choice and Change: Problems with the 'Logic of Appropriateness' and its Use in Constructivist Theory », *European Journal of International Relations*, 8 (4), 2002, p. 443-470.

Se conformer aux valeurs et normes de la société civile ou périr ?

La littérature sur l'aide internationale et sur l'interventionnisme face aux crises et conflits armés foisonne de références aux enjeux de légitimité¹⁴. Dans ces travaux, les entrepreneurs de normes de la « société civile » sont présentés comme les mieux placés pour servir de diffuseurs de normes nouvelles. Ils savent toujours qu'ils agissent pour la diffusion de normes et rien d'autre que des normes. De même, les « destinataires » reconnaissent également ces normes dans les demandes qu'ils reçoivent des premiers, et savent qu'ils sont invités à les rallier. Une fois intériorisé, ce changement normatif insufflera de nouvelles idées de soi et des autres, et de nouvelles façons de définir les intérêts correspondant à ces identités dans des situations données. Irrésistible, cette entreprise normative gagnera l'essentiel du corps social domestique¹⁵.

Et si les acteurs étatiques (« destinataires » privilégiés de ces entrepreneurs de normes) finissent par se soumettre à ces nouvelles idées et les incorporer, c'est souvent de prime abord sur la base d'un raisonnement tactique, du fait de la supposée quête permanente et intentionnelle de légitimité par les gouvernements

¹⁴ Voir, entre autres, Martha Finnemore, « Constructing Norms of Humanitarian Intervention », in Peter Katzenstein (dir.), *The Culture of National Security*, New York, Columbia University Press, 1996, p. 153-185; Neta Crawford, *Argument and Change in World Politics: Ethics, Decolonization, and Humanitarian Intervention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, XV-466 p.

¹⁵ Martha Finnemore et Kathryn Sikkink, « International Norms Dynamics and Political Change », *International Organization*, 52 (4), automne 1998, p. 887-917, en ont peut-être offert l'illustration la plus emblématique.

auprès des composantes du corps social domestique¹⁶ Ces auteurs constructivistes trahissent ici un penchant évident pour une philosophie politique libérale assez simpliste : selon eux, un pouvoir ne peut survivre longtemps contre « son peuple » et ses normes et valeurs, moins encore dans les systèmes politiques des démocraties libérales qui ont institué une forte « redevabilité » (*accountability*) gouvernementale au profit de « sociétés civiles » suffisamment « armées » (au sens de « *empowered* ») et informées¹⁷. Cette équation n'est finalement pas si éloignée d'analyses rationalistes libérales, même si pour ces dernières, ce sont les institutions de ratification formelle des politiques des États, et non les convergences cognitives et normatives entre société civile et agents étatiques, qui poussent ces derniers à maximiser les préférences (fixes) des groupes sociétaux dominants.¹⁸

¹⁶ Peter V. Jakobsen, « The Transformation of United Nations Peace Operations in the 1990s. Adding Globalization to the Conventional 'End of the Cold War Explanation' », *Cooperation and Conflict*, 37 (3), septembre 2002, p. 267-282; David H. Lumsdaine, *Moral Vision in International Politics: The Foreign Aid Regime. 1949-1989*, Princeton, Princeton University Press, 1993, XVIII-355 p.; Oliver P. Richmond, « The Globalization of Responses to Conflict and the Peacebuilding Consensus », *Cooperation and Conflict*, 39 (2), juin 2004, p. 129-150.

¹⁷ On en déduira inversement qu'un pouvoir correctement soumis aux préférences et normes sociétales est ici supposé posséder les clefs de l'éternité...

¹⁸ Andrew Moravcsik, « Integrating International Theories and Domestic Theories of International Bargaining », in Peter B. Evans, Harold K. Jacobson et Robert D. Putnam (dir.), *Double-Edge Diplomacy: International Bargaining and Domestic Politics*, Berkeley, University of California Press, 1993, p. 27 notamment. Voir aussi Andrew Moravcsik, « Taking Preferences Seriously: A Liberal Theory of International Relations », *International Organization*, 51 (4), automne 1997, p. 513-553.

Hélas, les travaux constructivistes n'ont pas souvent placé en haut de leurs priorités scientifiques l'exploration *empirique* des institutions sociales *précises* impliquées dans la mise en forme et la mise en jeu de la légitimité des acteurs de la politique internationale. Ils ont, dans l'ensemble, préféré recourir à des schémas explicatifs globalisants, fondés sur des postulats relatifs à l'*individu en général*, réputés applicables à tous partout tout le temps, sans égard pour les variations entre groupes sociaux et entre institutions sociales particulières.

Une occasion manquée

C'est armé d'une taxinomie bien générale qu'Alexander Wendt, étoile du constructivisme internationaliste des années 1990¹⁹, a sondé les logiques d'intériorisation de normes nouvelles susceptibles de transformer les structures de légitimation politique : soit l'intérêt personnel bien compris, soit la crainte de subir la coercition d'autrui, soit enfin la reconnaissance spontanée de la légitimité, permettraient de comprendre pourquoi « l'individu » intériorise de nouvelles normes²⁰. On retrouve incidemment une tentative d'allier trois motivations jugées caractéristiques de trois grandes approches des relations internationales : le recours à la puissance et à la contrainte dans un monde de compétition interétatique permanente, pour le réalisme ; les bienfaits de la quête de l'intérêt

¹⁹ Après son article-phare « Anarchy is what States Make of it: The Social Construction of Power Politics », *International Organization*, 46 (2), printemps 1992, p. 391-425.

²⁰ Alexander Wendt, *Social Theory of International Politics*, *op. cit.*, p. 250. Cette trilogie est également présente chez Ian Hurd, « Legitimacy and Authority », *International Organization*, 53 (2), printemps 1999, p. 379-408, notamment p. 380, ou encore Vaughn P. Shannon, « Norms Are What States Make of Them: the Political Psychology of Norm Violation », *International Studies Quarterly*, 44 (2), juin 2000, p. 297.

individuel (étatique) bien compris, pour le rationalisme libéral ; enfin la force des idées, valeurs et normes, pour le constructivisme.

Un autre auteur constructiviste, Brent Steele, a plus récemment défendu un argument psychosociologique, selon lequel la supposée quête inévitable de « sécurité ontologique »²¹ de la part des citoyens d'un État constituerait une obligation faite aux décideurs de la politique étrangère de cet État d'agir conformément à « l'image de soi » que portent leurs citoyens, l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et de leur pays sur la scène internationale. Le travail ne propose aucune indication précise pour l'investigation empirique sur les institutions sociales impliquées dans la diffusion et la « saisie » de ces images de soi, dans l'évaluation de la conformité ou non des politiques étrangères menées, dans la traduction des *insécurités ontologiques* « des citoyens » (à défaut d'être plus précis) en risques politiques pour les décideurs, etc.

Dans ces travaux, une facilité fut d'interpréter, à tort, la logique de l'action appropriée comme le vecteur d'un ajustement plus ou moins irrésistible entre les idées et normes portées par les groupes de la société civile (nationale et internationale) d'une part et les pratiques des gouvernements d'autre part, en tout cas dans les démocraties libérales dotées de mécanismes institutionnels de ratification à disposition des citoyens. C'est oublier que les institutions sociales par lesquelles s'élaborent les « intérêts » et se rencontrent les attentes sociales dans un domaine d'action précis se situent parfois à mille lieux des mécanismes

²¹ Brent Steele, *Ontological Security in International Relations: Self-Identity and the IR State*, Londres, New York, Routledge, 2008, XIV-215 p. Cf. également Brent Steele, « Making Words Matter: The Asian Tsunami, Darfur, and 'Reflexive Discourse' in International Politics », *International Studies Quarterly*, 51 (4), décembre 2007, p. 901-925. La notion est reprise à Erik Erikson via Anthony Giddens, *La Constitution de la société*, op. cit., p. 98-99.

de représentation politique des citoyens. Par définition, la représentation ne signifie pas la consultation des représentés ni même des groupes politiquement les plus influents avant *tout choix* de politique étrangère.

Il serait toutefois abusif de considérer que tous les auteurs constructivistes choisissent de s'abriter sous de telles abstractions et négligent la restitution des coups entre groupes d'acteurs précisément localisés. Outre le texte de Michael Barnett sur son expérience aux Nations Unies pendant le génocide rwandais, bel exercice de réflexivité à portée plus anthropologique que sociologique²², on songe à l'analyse qu'A. Iain Johnston a consacrée aux services administratifs créés par les autorités chinoises dès 1978 pour investir la conférence des Nations Unies pour le désarmement²³. Sans aucun doute, Johnston témoigne d'un goût du détail, d'un souci de précision quant aux groupes en présence, qui rendent le propos très instructif au plan empirique. Malheureusement, de cette rencontre entre la finesse d'analyse empirique et l'érudition théorique ne naît aucun schéma explicatif opératoire sur les modalités concrètes de construction et de diffusion des idées et des normes. La trilogie proposée dans cet ouvrage, résumant la socialisation aux mécanismes d'*imitation*, d'*influence sociale* et de *persuasion*, semble reformuler autrement la trilogie de Wendt évoquée plus haut. Elle présente les mêmes faiblesses : haut niveau de généralité, difficile application dans l'investigation empirique. Elle repose là encore sur un modèle d'individu abstrait supposé épuiser le champ des possibles. Et dans l'ensemble, l'objectif visé reste la validation de l'hypothèse fondamentale constructiviste selon laquelle la diffusion des nouvelles

²² Michael Barnett, « UN Security Council, Indifference, and Genocide in Rwanda », *Cultural Anthropology*, 12 (4), novembre 1997, p. 551-578, qui a donné ensuite *Eyewitness to a Genocide: the United Nations and Rwanda*, Ithaca, Cornell University Press, 2002, XIII-215 p.

²³ Alastair I. Johnston, *Social States: China in International Institutions, 1980-2000*, Princeton, Princeton University Press, 2008, XXVII-251 p.

idées fournit la meilleure explication pour les changements de pratiques internationales, quitte à maltraiter de temps à autres les « intérêts » des acteurs considérés en les *déduisant* de schémas hypothético-déductifs généraux²⁴.

Ces faiblesses n'ont pas empêché le courant constructiviste de conquérir les cœurs et les esprits dans les départements de relations internationales occidentaux. Sa force a probablement résidé dans cette capacité apparente de synthèse (ou de syncrétisme)²⁵, puisque les supposées adhésions éthiques irrésistibles des uns n'empêchent pas la prise en compte des calculs coûts / avantages des autres, qui permettent l'intériorisation de nouvelles normes.

Incidentement, notons que ces travaux constructivistes ont voulu placer leurs enthousiastes auteurs aux côtés des adeptes du changement normatif et moral (non violent, de surcroît), donc « forcément » du côté du progrès, assimilant les réalistes au rôle de suppôts des gouvernements (en tant que spécialistes de la Realpolitik). Ceci fait écho à l'analyse de Nicolas Guilhot selon laquelle les auteurs relevant du constructivisme internationaliste d'après-guerre froide spécialisés dans l'étude des droits de l'homme ont finalement accompagné la conversion d'anciens mouvements activistes contestataires en une nouvelle orthodoxie dans le champ des savoirs de gouvernement aux États-Unis (ici, les

²⁴ Voir *ibid.*, p. 37, sur les supposés intérêts « matériels » chinois et américains, déduits de la théorie de l'équilibre des puissances, vue de très haut.

²⁵ Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010 [3e éd.], chapitre 9.

droits de l'homme), à la faveur d'un nouvel agenda politique d'exportation des savoirs légitimes comme stratégie d'influence internationale²⁶.

Avec la SCP de Dobry, on quitte certes la perspective bourdieusienne de Nicolas Guilhot, en ce qu'on suspend la référence au « centre » du pouvoir mondial et à ses stratégies hégémoniques. Mais ce n'est en aucun cas pour donner cours à l'irénisme des auteurs constructivistes discutés plus haut. La SCP offre une réponse méthodologique indispensable à l'imprécision analytique de ces derniers dans l'analyse de la légitimation politique.

Légitimation et dé-légitimation dans la SCP : la priorité aux « soutiens spécifiques »

En relations internationales, les travaux critiques ne manquent pas pour révéler les structures sociales sous-tendant le succès de tel ou tel slogan politique, par acquiescement plutôt que par ratification formelle, et souvent la violence symbolique qui sous-tend ces succès²⁷. Mais ils tendent à négliger les questions

²⁶ Nicolas Guilhot, *The Democracy Makers. Human Rights and the Politics of Global Order*, New York, Columbia University Press, 2005, chapitre 5 « International Relations Theory and the Emancipatory Narrative of Human Rights », notamment p. 171-174.

²⁷ Par exemple, François Debrix, *Re-Envisioning Peacekeeping: the United Nations and the Mobilization of Ideology*, Minneapolis: University of Minnesota Press, 1999; Sherene Razack, *Dark Threats and White Knights: the Somalia Affair, Peacekeeping and the New Imperialism*, Toronto, University of Toronto Press, 2004, XII-236 p., qui adresse une critique à la fois post-coloniale et féministe aux interventions militaro-humanitaires internationales; Laure Zanotti,

strictement empiriques que le concept de la légitimation pose en particulier dans les situations précises : Qui acquiesce ? A quoi ? Comment, *pratiquement*, selon quelles modalités et quels enchaînements de « coups » ? Avec quels enjeux et quelles conséquences sur les uns et les autres *dans le feu de l'action* ? Avec quels effets plus structurels sur les appareils bureaucratiques et les systèmes sociaux considérés ?

Dans le chapitre 8 de SCP, Michel Dobry s'est confronté à cette question par le biais des crises de légitimité. Il y a soumis des éléments de réponses très utiles pour documenter empiriquement les enchaînements qui font et défont les situations d'acquiescement. Une double complexification devient possible, à propos des acteurs et des secteurs sociaux en présence dans les processus de légitimation / dé-légitimation d'une part, et à propos de la temporalité de ces processus, de leur « phrasé » (pour reprendre le terme de Michel de Certeau²⁸) d'autre part. Reprenons les deux dimensions évoquées : « qui ? » et « comment ? ».

Qui ?

Comment mesurer la légitimation et la dé-légitimation (ou la crise de légitimité) pour un appareil de gouvernement donné, vu le nombre potentiel d'individus

"Taming Chaos: A Foucauldian View of UN Peacekeeping, Democracy and Normalization", *International Peacekeeping*, vol.13, n° 2, 2006, p.150-167.

²⁸ Michel de Certeau, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, Folio Essai, 1990, p. XXXIX. L'accent sur cette notion de phrasé chez de Certeau nous est inspiré par Béatrice Hibou et Boris Samuel, « Macroéconomie et politique en Afrique », *Politique africaine*, 124, décembre 2011, p. 16.

concernés ? Peut-on sérieusement s'arrêter à la seule relation gouvernement / citoyens sur cette question, sur la base des résultats des seules rencontres électorales épisodiques, des sondages d'opinion ou des ratifications parlementaires (lorsque tout ceci existe), ou même sur la base des seules manifestations de soutien ou de mécontentement populaire ?

S'il est une conséquence de l' « hypothèse de continuité » au fondement de la SCP²⁹, c'est bien la nécessité d'*identifier les arènes dans lesquelles les acteurs élaborent, d'une façon ou d'une autre, les « coups » qu'ils jouent*. Les outils cognitifs, indices, mais aussi règles du jeu pragmatiques, sur lesquels les différents acteurs fondent leurs attentes et leurs calculs (« lorsqu'ils calculent »³⁰), renvoient aux environnements spécifiques de ces derniers³¹.

La légitimation et la dé-légitimation sont d'abord les fruits de groupes d'acteurs différents, rassemblés en *secteurs* sociaux. Les acteurs de ces secteurs ont investi un certain nombre d'*arènes*, dans lesquelles les coups sont joués et sanctionnés, et les ressources actualisées et combinées à l'appui de ces coups.

« Imputer un intérêt ou un motif » aux acteurs ne va donc pas de soi, au contraire³². Cela suppose une enquête empirique sensible aux différences et aux frontières entre secteurs. Ces frontières se dévoilent lorsqu'on examine de près ce qui fonde les calculs, c'est-à-dire les enjeux, les règles du jeu (formelles et

²⁹ Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques, op. cit.*, chapitre 1.

³⁰ *Ibid.*, p. xxi.

³¹ *Ibid.*, p. 11-12, aussi p. 119-120.

³² *Ibid.*, p. 15.

pragmatiques), et autres routines, attentes et incertitudes, autrement dit les *logiques de situation*, par définition contextuelles³³.

Ces zones d'interdépendance tactique ne sont pas aisées à délimiter *a priori*. Elles requièrent un certain degré d'investigation empirique, prenant en compte les paramètres communs à l'origine des calculs de leurs membres³⁴ et les ressources à leur disposition, en fonction des positions spécifiques qu'ils y occupent.

En voici un exemple, que nous tirons de travaux précédemment publiés et que nous nous limitons à évoquer succinctement : que signifie pour un État de recourir au registre humanitaire dans sa politique étrangère, au point de déployer à ses frais une intervention armée avec un tel mandat humanitaire de l'ONU ? Auprès de qui les services étatiques responsables de cette orientation souhaitent-ils légitimer leur action ? en vertu de quels risques ? Plus précisément encore, « la France » a-t-elle recouru à une telle intervention au Rwanda en 1994 (opération Turquoise) parce qu'elle était « délégitimée » sur la scène internationale dans le cadre de son opération militaire *Noroît* et son détachement d'instructeurs militaire *Panda* au Rwanda de 1990 à 1993, puis de son opération *Amaryllis* en plein cœur du génocide rwandais de 1994 ? Si oui, est-ce par l'« immoralité » de son action en totale contravention avec les normes et valeurs de la société française puis de la « société internationale » ? A l'inverse, « le Royaume-Uni » a-t-il été fidèle aux normes et valeurs de ses citoyens quand elle a mené en Sierra Leone une action d'appui à la mission de paix de l'ONU puis de consolidation de la paix apparemment conforme au modèle de la paix libérale ? Ces questions pourraient

³³ Michel Dobry, « Ce dont sont faites les logiques de situation », in Pierre Favre, Olivier Fillieule et Fabien Jobard (dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La Découverte, 2007, p. 119 et p. 122.

³⁴ Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques, op. cit.*, chapitre 3.

être aisément posées à des cas d'étude plus récents (Libye, Côte d'Ivoire, demain au Mali ?) dans un travail de relations internationales. Nous nous y sommes pourtant refusés. Nos investigations nous ont conduit à regarder ce que les délégations du Conseil de sécurité de l'ONU, et en particulier celles des États membres permanents qui sont en interaction constante (certes avec un *turn-over* dans leurs personnels), ont pu considérer de ces actions, de leur « normalité » ou non, des réponses qui devaient leur être apportées *au moment* où elles étaient saisies de ces questions et *engagées* par elles en tant que membres du Conseil. L'étude des « logiques de situation », dans cette arène spécifique propre au secteur diplomatique onusien, a consisté à repérer dans les modalités de mobilisation du Conseil et de division sociale du travail multilatéral entre délégations certains ressorts d'appréciation des deux séquences d'actions évoquées plus haut au moment où ces diplomates étaient appelés à identifier les options envisageables et à en évaluer les conséquences pour eux-mêmes, pour leurs États, leurs diplomaties, leurs armées, et pour le Conseil de sécurité et sa crédibilité comme institution. Cet effort d'anticipation des conséquences intégrait également les réactions extérieures au secteur de la diplomatie onusienne à New York : il prenait en compte les belligérants et les autorités étatiques sur les terrains rwandais et léonais, mais aussi les élites bureaucratiques dans les ministères et services nationaux des États intervenant (présidence, affaires étrangères, défense, renseignement, finances, coopération, etc.), ou encore les élites politiques et médiatiques des États dont la politique intérieure pèse le plus lourd dans les affaires internes au Conseil de sécurité en matière d'opérations de paix, du fait des niveaux importants de financement ou de soutiens diplomatiques, militaires, logistiques qu'ils apportent à ces opérations (on pense surtout au Congrès des États-Unis). Plus qu'une reconnaissance de moralité ou d'immoralité, plus que des gains ou des pertes de légitimité « diffuse », on a voulu regarder les modes de pensée et d'anticipation à propos des gains et pertes de « soutiens spécifiques ».

Comment ?

Pour mieux rendre compte des séquences qui conduisent à une légitimation réussie ou à une dé-légitimation au sein des différents secteurs sociaux impliqués, Dobry emprunte à David Easton son opposition entre « soutiens diffus » et « soutiens spécifiques »³⁵. Si les premiers renvoient à des valeurs et des sentiments d'appartenance vaguement repérés, les seconds portent sur des rétributions précises, qui apparaissent dans les *outputs* du système politique considéré, dans des décisions concrètes dotées d'autorité, d'allocation de valeurs symboliques ou matérielles³⁶. L'érosion de la légitimité renvoie ici à des attentes spécifiques déçues, qui produisent des effets concrets dans l'enchaînement des coups des uns et des autres.

Ces soutiens et attentes spécifiques doivent être débusqués dans les *transactions collusives* nouées entre secteurs sociaux. Par ces transactions émergent des *réseaux de consolidation* simultanément assis sur plusieurs secteurs. Dans le schéma de la SCP, toute direction politique d'un système social, tout appareil de gouvernement, se fonde sur de tels réseaux de consolidation intersectoriels.

Approfondissons dans ce schéma d'analyse la place que peut occuper la légitimation politique. Ici les secteurs sont déjà constitués, avec leurs institutions, leurs normes, leurs activités pratiques. Pour qu'un réseau de consolidation intersectoriel se constitue, il faut bien que des individus dans chacun de ces secteurs travaillent – en toute connaissance de cause *ou non* – à créer ou

³⁵ *Ibid.*, p. 287.

³⁶ *Ibid.*, p. 287. David Easton, *A System Analysis of Political Life*, Chicago, University of Chicago Press, 1965, XVI-507 p.

développer les points de jonction entre leurs activités et celles des autres secteurs concernés. Ainsi se nouent des transactions entre ces secteurs, c'est-à-dire un échange de soutiens spécifiques. Mais pour ce faire, il faut que les institutions et normes qui régulent ces activités sectorielles permettent de telles transactions, de tels échanges. Le travail évoqué est donc *aussi* un travail de légitimation, destiné à permettre les pratiques sociales qui font exister les ressources échangées, les transactions nouées. Si l'on reprend la conceptualisation proposée par Berger et Luckmann, cela revient à permettre (encore une fois, en connaissance de cause ou non) un développement institutionnel favorable de ces pratiques au sein de chaque secteur en élaborant simultanément une « voûte de légitimation »³⁷ adéquate.

Une fois ces réseaux de consolidation constitués, la menace réside dans l'*interruption* des transactions collusives en cours. C'est bien ce qui occupe l'essentiel de la réflexion chez Dobry. Si l'un des secteurs composant un réseau de consolidation connaît une *mobilisation sociale* hostile en son sein, il peut remettre en cause la continuité des transactions entretenues avec d'autres secteurs. Des ajustements seront requis de la part des autres secteurs. Mais cette mobilisation peut elle-même atteindre ces autres secteurs sociaux essentiels à la survie politique de l'appareil de gouvernement considéré, et le menacer à terme. C'est la mobilisation multisectorielle, qui peut conduire à « la déssectorisation conjoncturelle de l'espace social »³⁸. Une telle déssectorisation bouleverse les transactions collusives entre secteurs engagés dans les réseaux de consolidation soutenant un appareil de gouvernement donné. Elle prive ce gouvernement des logiques sectorielles qui servaient de barrières à une telle remise en cause frontale et générale.

³⁷ Peter Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, *op. cit.*, p. 88.

³⁸ Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, *op. cit.*, p. 126-130.

En somme, quand une organisation complexe se place sous la couverture légitimatrice offerte par des mots, des idées, des valeurs, des récits, elle le fait selon une série de mouvements, de « coups » joués en son sein par différents agents, différents services, etc. Elle le fait en outre au gré des relations entre ces derniers et des acteurs extérieurs à ladite organisation mais qui naviguent dans le même secteur d'activité, et se voient *engagés* d'une façon ou d'une autre par l'invocation de ces idées, mots, récits, etc. Nous sommes loin de la séquence à sens unique et à un coup, selon laquelle l'organisation politique et administrative agirait d'abord, et « la société » réagirait positivement ou négativement en vertu d'une évaluation collective spontanée des pratiques politiques au regard d'un stock préexistant d'idées, de valeurs et de normes, avec le cas échéant le déclenchement d'une mobilisation collective et d'une crise politique. Il faut donc veiller à comprendre les enjeux de légitimation perçus par les acteurs eux-mêmes *une fois la mobilisation engagée*, une fois la crise à l'horizon. La légitimité se forge ou s'érode tout autant *dans des mobilisations déjà en cours*, au fil de coups joués entre acteurs précis autour d'enjeux précis³⁹. Une fois repérés, ces coups joués dans la crise gagnent à être interprétés à la lumière des coups qui les ont précédés, qui ont précédé la crise.

Reprenons notre précédent exemple : si l'opération *Turquoise* voit se cristalliser des critiques médiatiques et diplomatiques contre le rôle français au Rwanda depuis 1990, si deux ans plus tard la délégation française voit ses positions sur le nouveau conflit au Zaïre (en partie lié aux suites du génocide rwandais) marginalisées au Conseil, quant aux grandes orientations politiques mais aussi (plus grave) dans les discussions relevant des questions militaires opérationnelles, c'est aussi le fruit de « coups » joués dans chaque cas par certaines délégations du

³⁹ *Ibid.*, p. 290-295.

Conseil, soucieuses de faire oublier leur rôle passé dans le climat de désintérêt puis d'autocensure régnant au Conseil et qui ont su exploiter les faiblesses de la délégation qui a assuré le *lead* diplomatique en 1993-94 sur le dossier rwandais. Si la présidence Chirac ou le ministère de la défense adoptent un profil bas sur la situation dans les crises de cette région africaine des Grands Lacs, c'est aussi parce que le réseau de consolidation élaboré autour d'élites politiques françaises et africaines depuis les indépendances des pays du « champ » a pris conscience de la crise qu'il traversait, de sa fragilité, due à l'érosion de soutiens spécifiques internes aux élites administratives et d'opinion françaises, d'où d'ailleurs la relative faiblesse politique de l'instrument militaire activé par l'Elysée au Rwanda dès 1990, puis son souci pour la discrétion et les dérives que cela a pu autoriser sur le terrain. Sans ces enchaînements de coups à New York, à Paris, à Kigali et dans l'Est du Zaïre / RDC, à Washington, le recul tendanciel de l'influence de la délégation française au Conseil aurait pu prendre un autre rythme, une autre forme, ou ne pas se produire. Il faut donc les prendre en considération. Mais il faut également ne pas y voir seulement une succession d'enjeux contextuels, très localisés, et déconnectés les uns des autres. Ces différents « jeux » ont chacun contribué à leur manière à cette évolution. Si le gouvernement de Tony Blair a opté pour un engagement surprenant de détermination en Sierra Leone aux côtés de l'ONU au cours des années 2000, ce n'est pas seulement le fruit d'un scandale de ventes d'armes illégales impliquant son gouvernement (l'affaire *Sandline*) ou des ambitions de la dynamique ministre de la coopération, Clare Short (chef du DFID). C'est aussi que les expériences malheureuses de l'ONU au cours des années 1990, en particulier au Rwanda, ont bousculé les modes de calculs au Conseil et normalisé, par l'activisme des uns et l'acquiescement désenchanté des autres, des préoccupations opérationnelles nouvelles quant aux conditions du leadership diplomatique et du recours à la force armée en matière d'opérations de paix de l'ONU (la fameuse « robustesse » contre des retraits humiliants médiatisés et coûteux pour l'ONU).

Prendre en considération les soutiens spécifiques permet ainsi de regarder la *sustentation de la légitimité*, les *mécanismes sociaux produisant et assurant la reproduction des représentations légitimatrices en contexte*, dans l'échange des coups entre acteurs⁴⁰. La crise de légitimité comprise comme une perte en cascade de soutiens spécifiques gagne une autre consistance, comparée à une supposée crise idéale et « morale » à l'échelle du système politique et social dans son ensemble, où la tentation est forte pour l'analyste de questionner uniquement l'essence des idées et valeurs⁴¹.

Finalement, les échanges de soutiens spécifiques, les ressources sociales précisément délimitées, pourraient bien constituer le vecteur privilégié des bouleversements et des conjonctures fluides, au cœur de l'énigme théorique soulevée par SCP. Selon Dobry, les ressources sont en effet particulièrement sensibles aux bouleversements des contextes⁴². L'érosion d'une ressource au sein d'un groupe *peut* conduire à une reformulation des pratiques destinée à capter de nouveaux soutiens spécifiques, de nouvelles ressources. Ainsi l'équilibre sur

⁴⁰ *Ibid.*, p. 301-303.

⁴¹ Ceci conduit d'ailleurs Dobry à refuser toute exceptionnalité à l'analyse des crises de légitimité dans les régimes démocratiques, supposés plus sensibles aux variations des préférences des composantes sociales domestiques, et plus forts dans l'adhésion éthique et politique qu'ils susciteraient : tout ordre politique est exposé au risque d'une mobilisation multisectorielle perturbant le circuit d'échange des soutiens spécifiques au sein du réseau de consolidation sur lequel il s'appuie. *Ibid.*, p. 313-314.

⁴² Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, *op. cit.*, p. 28-29.

lequel repose un réseau de consolidation peut-il se voir affecté.⁴³ A propos des politiques africaines de la France ou du Royaume-Uni évoquées ci-dessus, on peut ainsi se demander si la nouvelle exigence en faveur de mandats du Conseil de sécurité à l'appui de toute action militaire modifie les transactions collusives entre secteurs militaires, secteurs diplomatiques et élites au pouvoir à Paris ou à Londres et dans les États où ces dernières décident d'agir militairement.

Une fois cette distinction posée entre soutiens spécifiques et soutiens diffus, on pourrait laisser entendre que seuls les soutiens les plus « explicites » et intentionnels, tels que des allocations ponctuelles de ressources matérielles dont l'intentionnalité ne ferait aucun doute, comptent, au détriment d'autres formes d'*acquiescement*, des consentements *par défaut*, certes plus difficiles à saisir dans le flot de la pratique. Ce n'est pas le cas, ces derniers interviennent dans l'analyse dans la mesure où ils sont précisément localisés dans des groupes sociaux donnés et dans des séquences d'action et des logiques de situations précises.

Réintroduire l'acquiescement : normes pratiques et sanctions sociales « en audience »

L'analyse en termes de soutiens spécifiques dans SCP semble réintroduire l'échange de ressources matérielles et le calcul coûts / avantages au cœur de l'analyse. Les notions d'acquiescement, de consentement *par défaut*, pourtant au

⁴³ *Ibid.*, p. 112-115, p. 119-120, ou encore p. 160, pour différentes hypothèses liant des conjonctures fluides à des transformations des ressources.

centre de notre intérêt pour la notion de légitimation politique⁴⁴, n'y trouveraient donc aucune place, puisqu'elles renverraient aux seuls soutiens diffus. Il n'en est rien. Selon Michel Dobry, les échanges de soutiens spécifiques se déroulent nécessairement à l'ombre de segments sociaux désintéressés, et en particulier de soutiens diffus parmi les élites⁴⁵. Cette économie du consentement doit être analysée à la lumière de chaque transaction intersectorielle dans le système social complexe envisagé. Chaque transaction intersectorielle répétée s'appuie sur une part plus ou moins importante de consentement diffus de la part de groupes certes désintéressés mais non moins indispensables à la reproduction de ces transactions.

Nulle relation antithétique entre ces deux propositions : un segment social peut à la fois se désintéresser d'un jeu de pouvoir qui ne le concernerait pas directement et fournir à ce jeu (et à ses acteurs) les conditions indispensables à sa survie, par la simple reproduction de comportements routiniers qui s'avèreraient finalement permissifs pour les acteurs du jeu politique considéré. C'est cette relation précise, située, qui mérite à nos yeux toute l'attention du chercheur dans l'analyse de légitimations et de dé-légitimations politiques.

Que serait devenu le réflexe protecteur armé « élyséen » vis-à-vis de régimes clients sur le continent africain sans le désintérêt des rédactions de presse (aussi pour de bonnes raisons : l'anticipation d'un désintérêt des lecteurs, qui doit à son tour être mieux compris dans ses fondements idéels et normatifs) ? Sans l'acquiescement tacite d'autres secteurs parmi les élites administratives et politiques, pour ne pas parler des acteurs directement engagés dans les réseaux de consolidation franco-africains ? Sans l'acquiescement de la plupart des partenaires extérieurs, de gouvernements européens et nord-américains, qui ont ainsi

⁴⁴ David Ambrosetti, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU*, op. cit., p. 315-316.

⁴⁵ Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, op. cit., p. 304-307.

contribué à la normalisation progressive de ce réflexe en France et dans les milieux diplomatiques internationaux (notamment selon la lecture fournie par la confrontation des blocs socialiste et atlantique) ?

Une sociologie de la pratique aujourd'hui bien établie permet de voir que des transactions collusives répétées entre deux secteurs sociaux résultent de la rencontre de deux univers de pratiques, avec leurs urgences propres, leur monde du probable et de l'improbable, de l'acceptable et l'inacceptable. Ces dimensions proprement sociales ne sauraient résider entièrement dans quelque acte fondateur ou texte fondamental ; elles s'incarnent dans l'actualisation et la reproduction de la pratique individuelle. Les travaux sur les règles sociales informelles inscrites dans la « conscience pratique » des agents⁴⁶, sur les « règles pragmatiques »⁴⁷, ou encore les « normes pratiques »⁴⁸, permettent d'en rendre compte⁴⁹.

Or ces règles ou normes qui guident la pratique individuelle se forgent dans la rencontre des intérêts et des désintérêts, des actions et des réactions, autrement dit dans une économie de la *sanction sociale* (positive ou négative) qui distribue les routines et les urgences selon l'importance des ressources qu'elle engage pour les

⁴⁶ Anthony Giddens, *The Constitution of Society. Outline of the Theory of Structuration*, Cambridge: Polity, 1984, XXXVII–402 p.

⁴⁷ Frederick G. Bailey, *Les règles du jeu politique*, Paris, PUF, 1971, 254 p.

⁴⁸ Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Researching the Practical Norms of Real Governance in Africa », APPP Discussion Paper n° 5, Londres, Overseas Development Institute, 2008.

⁴⁹ Précisons-le, la théorie bourdieusienne de la pratique, le poids que le sociologue a accordé à ce « sens pratique » non verbalisé, tel qu'il est élaboré dans *l'Esquisse d'une théorie de la pratique* (1972) et dans le *Sens pratique* (1980), n'est pas oublié, tant elle a marqué l'auteur de ces lignes.

acteurs⁵⁰. Cette économie de la sanction sociale conduit à explorer les relations entre soutiens spécifiques et soutiens diffus, ainsi qu'entre les groupes qui les génèrent et ceux qui les reçoivent. Dans notre exemple, la question devient : qu'est-ce qui permet aux décideurs des opérations militaires évoquées plus haut de parier sur une absence de réactions coûteuses, que ce soit de la part de soutiens nationaux ou étrangers, et ce selon chaque contexte différent ?

Dans cette économie, où personne ne peut anticiper comment un comportement individuel sera collectivement jugé, quelles seront les réactions collectives que ce dernier suscitera, la légitimité comme croyance occupe une place importante. Cette croyance se forge dans l'observation des régularités dans les pratiques. Ici, les pratiques se lisent comme des échanges de coups, comme des séries d'actions et de réactions liées à des positions sociales données, dans des groupes d'interaction donnés, eux-mêmes placés devant des « audiences » données (c'est-à-dire devant d'autres groupes qui ensemble observent ces interactions). Ainsi, comme on a pu l'écrire ailleurs, reconnaître la légitimité d'une chose à travers les pratiques qu'on adopte à son égard, c'est finalement manifester sa croyance individuelle en la croyance collective en la légitimité de cette chose, dans un groupe donné face à une audience donnée. Chaque reconnaissance individuelle dans le feu de l'action renforce les attentes collectives existant à l'état pratique vis-à-vis de cette chose, donc les normes pratiques afférant à cette chose. La légitimation constitue finalement un *refuge*, certes temporaire et en partie incertain, mais qui libère la pratique individuelle du risque de réaction négative, de *sanction sociale* négative trop large. Un risque qui pèse autant sur l'acteur en

50

David Ambrosetti, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU*, op. cit.

passé d'agir que sur ceux qui sont appelés à ré-agir à cette pratique « initiale » – même si une telle séquence se trouve de fait noyée dans le flux de la pratique.⁵¹

Cette analyse résonne avec ce qu'a pu écrire Dobry dans un autre texte, où il évoque l'importance fondamentale reconnue par Weber à la croyance en la légitimité au fondement de l'obéissance⁵². Weber ne fondait aucunement cette croyance dans la seule nécessaire adhésion ou conviction éthique *individuelle*, ni dans le seul intérêt tactique bien identifié. Finalement, nous dit Dobry, le choix entre ces deux options ne s'impose pas au chercheur, étant donné la difficulté méthodologique qu'il y a à établir une adhésion réelle ou à imputer un calcul tactique avec certitude. Il suffit de constater qu'une chose semble collectivement reconnue comme légitime, et ainsi reproduite dans le temps, tant que les acteurs agissent individuellement « comme si » ils croyaient au bien-fondé de cette chose. Cela est fondamental lorsque cette chose a trait à la « direction administrative », à l'appareil politique dont toute domination est dotée.

Conclusion : quelles particularités faut-il reconnaître aux crises de légitimité en politique internationale ?

Dans les études sur les interventions internationales dans les crises et conflits, apparaît de façon régulière l'argument selon lequel des rhétoriques d'hier finissent

⁵¹ *Ibid.*, p. 136-148, notamment p. 144.

⁵² Michel Dobry, « Légitimité et calcul rationnel. Remarques sur quelques 'complications' de la sociologie de Max Weber », in Pierre Faure, Jack Hayward et Yves Schemel (dir.), *Être gouverné. Etudes en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 127-147.

par contraindre durablement les pratiques politiques d'aujourd'hui⁵³. Mais il n'est jamais dit pourquoi, selon quels jeux sociaux et dans quelles configurations, tant de rhétoriques politiques n'ont *pas* produit de comportements progressivement conformes à ces dernières. Comment comprendre l'absence d'effets normatifs durable et sérieux dans les discours recourant à des constructions intellectuelles à prétention normative relativement cohérentes et solides ? La SCP de Michel Dobry permet de poser en hypothèse que les « crises » internationales ici traitées ne constituent en aucun cas des moments de conjoncture critiques, d'affaiblissement des réseaux de consolidation des élites politiques, diplomatiques et militaires en charge de ces crises dans les États, à l'ONU, ou encore au Conseil de l'Union européenne⁵⁴.

Nous n'avons pas testé cette hypothèse dans le présent travail. Mais notre discussion autour de la SCP nous conduit à porter l'attention sur les enjeux de légitimation, c'est-à-dire sur les échanges de soutiens spécifiques mais aussi de soutiens diffus, qui concernent les agents étatiques engagés dans ces pratiques internationales interventionnistes. Ces enjeux résident à la fois dans les relations entre pairs au sein des secteurs précis engagés dans ce domaine d'activité, sur tel ou tel dossier, et dans les relations entre ces secteurs et leurs audiences dans des arènes précises. Ces audiences incluent d'autres secteurs qui sociaux qui consentent plus ou moins indirectement, et tacitement, aux pratiques des premiers.

⁵³ Peter V. Jakobsen, « The Transformation of United Nations Peace Operations in the 1990s », art. cité ; Nicholas Wheeler, *Saving Strangers: Humanitarian Intervention in International Society*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p. 40.

⁵⁴ Yves Buchet de Neuilly, « La crise ? Quelle crise ? Dynamiques européennes de gestion de crises », in Marc Le Pape, Johanna Siméant et Claudine Vidal (dir.), *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, Paris, La Découverte, 2006, p. 270-286, en particulier p. 272-277.

Le regard sur les logiques de situations et l'enchaînement des coups en matière de fabrique ou d'érosion de la légitimation politique laisse ainsi peu de place aux convictions éthiques, aux valeurs, ainsi qu'au travail de rationalisation éthique incessante que semblent postuler les auteurs constructivistes libéraux en Relations internationales. Tout au plus, dans les moments de grande fluidité politique, de large déssectorisation, peut-on voir des acteurs réorienter leurs relations en fonction de dispositions plus profondes et durables, seules capables de leur offrir quelque prévisibilité – on retrouve l'hypothèse de la « régression vers les *habitus* » en situations critiques⁵⁵. Mais il y a un monde entre ces dispositions durables et des idées normatives jugées fondées en éthique, qui seraient reconnues et *choisies* comme telles. Cette discussion en compagnie de Michel Dobry a en tout état de cause permis de combattre certains postulats qui éloignent le constructivisme libéral en Relations internationales de la sociologie (constructiviste).

Il est temps néanmoins d'évoquer certaines difficultés. Tout d'abord, de quel système politique (réfèrent central dans SCP) parle-t-on en relations internationales ? Celui des États, avec les plus puissants d'entre eux à sa tête ? D'autres possibilités apparaissent dans la littérature théorique.

Ceci renvoie à notre deuxième difficulté méthodologique, celle du tracé de lignes de démarcation et de bornes entre les secteurs sociaux considérés. Faut-il par exemple considérer que les États eux-mêmes constituent les secteurs sociaux de la politique internationale, garants de la sectorisation du système politique international ? Une telle analyse pourrait venir reformuler des approches néo-marxistes en termes de centre / périphérie, considérant le système interétatique

⁵⁵ Voir le texte de Cyril Lemieux dans cet ouvrage.

comme le système optimal pour le capitalisme international⁵⁶. Ou faut-il au contraire maintenir les mêmes secteurs sociaux reconnus en politique intra-étatique et vérifier empiriquement leur capacité d'exister ou non dans l'espace politique international, c'est-à-dire de s'engager ou non (par expansion institutionnelle, par association, par projection de ressources) dans des transactions collusives au profit de réseaux de consolidation internationaux ? Didier Bigo en vient d'ailleurs à soulever le même type de difficultés à propos de l'application de la théorie bourdieusienne des champs sociaux aux relations internationales⁵⁷.

Sur la méthodologie d'identification des secteurs, il est possible et peut-être souhaitable de ne pas chercher à délimiter trop rapidement les frontières du secteur dans lequel on s'immerge. La tâche de démarcation peut constituer un des fruits de la recherche empirique, précisément, au vu des modes de calculs, des échanges des ressources et des régulations de ces dernières, des relations d'interdépendance qui en découlent, etc.

Par exemple, l'analyste d'une politique étrangère gagnera à rechercher des transactions collusives également à l'extérieur du système étatique, c'est-à-dire des échanges de ressources transfrontaliers nourrissant un réseau de consolidation du système domestique. Et d'ailleurs, en sortant du cadre des politiques étrangères nationales, cet analyste pourra également tester la possibilité de dominations, de

⁵⁶ Immanuel Wallerstein, « The inter-State Structure of the Modern World System », in S. Smith, K. Booth & M. Zalewski (eds.), *International Theory: Positivism and Beyond*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

⁵⁷ Didier Bigo, « Pierre Bourdieu and International Relations: Power of Practices, Practices of Power », *International Political Sociology*, 5 (3), 2011, p. 225-258.

« systèmes politiques », situés à l'international, c'est-à-dire débordant les frontières institutionnelles de plusieurs États simultanément⁵⁸.

Dernier point, peut-être le plus difficile et le plus important, que faire si la politique internationale se caractérisait, dans son « état normal », par des jeux politiques de fluctuation entre moments de sectorisation et moments de déssectorisation, soutenus par une sous-institutionnalisation des segmentations politiques et sociales sur la scène internationale ? Quelle situation pourrait correspondre à la conjoncture fluide de Dobry, à l'échelle du globe ou d'aires régionales, ou plus modestement de domaines d'activité internationaux particuliers ? Quelles seraient les chances de voir naître une expansion institutionnelle durable à partir de moments de fluidité politique⁵⁹, quand ces moments semblent nombreux, fréquents, et dans le même temps contenus par des digues institutionnelles mal précisées ? En arrière-plan de ces questions réside bien entendu la grande différence supposée entre les systèmes politiques nationaux et le ou les systèmes politiques internationaux : l'absence d'un appareil de gouvernement unique qui fonde quasiment toutes les théories de Relations internationales. Par la quête de moments de fluidité frappant des formes de direction administrative de nature internationale ou transnationale, la SCP de Michel Dobry laisse poindre la perspective d'une évaluation empirique de ce postulat, sans s'enfermer *a priori* dans cette dichotomie entre ordre interne et

⁵⁸ On pense ici à ce qu'écrit Paul Sharp sur les multiples sociétés politiques qui se superposent sur la scène internationale contemporaine. Paul Sharp, *Diplomatic Theory of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 160-163 notamment.

⁵⁹ Conformément à l'hypothèse proposée dans Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, *op. cit.*, p. 131.

ordre externe que les Relations internationales critiques contestent depuis longtemps⁶⁰.

⁶⁰ Robert B. J. Walker, *Inside-Outside. International Relation as Political Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.